



**Syndicat des Enseignants  
de l'UNSA  
93, Boulevard Edouard  
Prigent  
22000 Saint-Brieuc  
06 79 94 30 57**

St-Brieuc le 1<sup>er</sup> novembre 2020

**Section Départementale des  
Côtes d'Armor  
Robin Maillot, secrétaire départemental**

**Monsieur le Directeur Académique des  
Services Départementaux de l'Éducation  
nationale  
8 bis rue des Champs de Pies  
BP 2369  
22 023 SAINT-BRIEUC**

*Objet : Rentrée du 2 novembre*

Monsieur le Directeur Académique,

Nous tenions tout d'abord à vous faire part de notre mécontentement et de l'exaspération de nos collègues. Nous le faisons localement, notre syndicat l'a fait nationalement.

Pendant les congés, nos collègues ont organisé une reprise sous la double contrainte d'un nouveau protocole sanitaire et de l'hommage à notre collègue Samuel Paty, avec une rentrée décalée des élèves. Alors que, dans de nombreux territoires, le travail des administrations locales et des équipes en lien avec les collectivités permettait une rentrée décalée à 10h, alors que le travail d'information aux familles avait été réalisé, les personnels ont appris vendredi 30 octobre en fin de journée, que la reprise des élèves se ferait finalement à l'horaire habituel et que les modalités de l'hommage en seraient modifiées.

Une fois encore, nos collègues, a fortiori les directeurs d'école, ont vu leurs vacances tronquées. Ce sont les troisièmes de suite alors même qu'ils étaient déjà épuisés par ces derniers mois, nous avons alerté régulièrement à ce sujet. Cette gestion « ordre-contrordre » qui dure depuis des mois est insupportable et nos collègues ne tiendront pas indéfiniment. Nombre de nos collègues qui avaient organisé une rentrée décalée ont fait tout ceci pour rien (nous avons conscience du contexte et des risques d'attentat qui ont prévalu dans cette situation mais ils n'ont pas été mentionnés par notre ministre).

Pour ce qui concerne cette rentrée dans ce nouveau contexte de reconfinement, nous souhaiterions avoir dès que possible une audience et/ou que se tienne un nouveau CHSCTD extraordinaire.

Ceci nous permettra d'avoir des réponses précises en ce qui concerne les personnels vulnérables. Les premiers éléments de réponses qui semblent avoir été donnés nous paraissent surprenants et ne tiennent pas compte de la circulaire ministérielle du 29 octobre. Nous rappelons que la priorité de notre administration devrait être la protection de ses personnels et il nous paraît inconcevable que la situation de ceux qui sont particulièrement exposés dans cette situation d'épidémie ne soit pas prise en compte. Nous demandons à ce que ce soit fait dans les plus brefs délais, tant cela peut avoir d'incidence et de conséquences dans ce contexte sanitaire.

Nous avons aussi beaucoup de questions précises pour lesquelles nous souhaiterions avoir des réponses.

Nous vous indiquons quelques-unes d'entre elles qui nous semblent prioritaires :

- Que faire si un élève n'a pas de masque ? S'il y a refus de sa part ou de la part des parents et que l'enfant se présente à l'école ?

- Que faire en cas d'arrêt d'un enseignant et qu'il n'y a pas de remplaçants ? Plusieurs écoles ont déjà signalé des arrêts, le problème des remplacements va être crucial si l'on ne doit pas faire de brassage de groupes. Faut-il/Peut-on, demander aux parents de garder leurs enfants ? Les directeurs sont encore en première ligne dans ce cas de figure...

Là encore, certaines réponses déjà données dans les circonscriptions nous interrogent fortement, alors que nos concitoyens sont en reconfinement pour limiter la propagation de l'épidémie, on devrait brasser les élèves, faute de remplaçants ?

- Y a-t-il eu réapprovisionnement de nouveaux masques dans toutes les écoles et établissements ?

Nous attirons par ailleurs votre attention sur la situation des élèves qui ont des troubles du comportement. Dans ce contexte spécifique cela majorera les difficultés rencontrées par nos collègues : distanciation, non-brassage des groupes, port du masque risquent de ne pouvoir être respectés.

Il sera primordial que nos collègues soient soutenus et que des consignes claires leur soient transmises par leur hiérarchie qui devra les protéger concrètement face à des parents vindicatifs, et il y en a déjà...

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon attachement au service public d'éducation.

Robin Maillot

Secrétaire Départemental du SE-UNSA 22